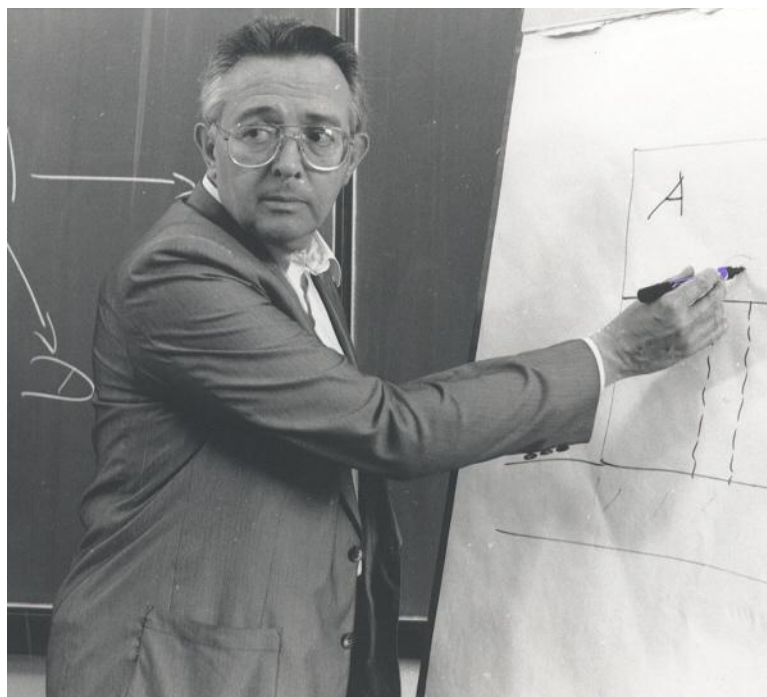


*In memoriam**
Roger Vigneron

Jean-François GERKENS



Roger Vigneron est né à Eisdén en 1937 d'un père wallon et d'une mère flamande : un vrai belge en somme. En parallèle avec ses études de droit effectuées à Liège, il suit également des cours d'art dramatique au conservatoire de la même ville. Il y obtint no-

* Le texte reproduit ici est celui – partiellement corrigé – que Jean-François Gerkens a prononcé lors de l'assemblée générale de la Société Fernand de Visscher à Chia Laguna (Cagliari), le vendredi 20 septembre 2002.

tamment le premier prix d'art dramatique avec grande distinction. Ces études ont développé chez Roger Vigneron un véritable talent d'acteur, qui faisait de chacun de ses cours et de chacune de ses conférences un réel plaisir pour l'auditeur.

Après ses études de droit, Roger Vigneron devient assistant de Claude Renard, professeur de droit civil à l'Université de Liège (1961-1964). Il choisit ensuite de faire son service civil au Congo (qui deviendra le Zaïre peu de temps plus tard). D'abord chargé de cours suppléant, il devient ensuite professeur de droit civil à l'université de Lubumbashi. En 1971, lorsque la situation politique se dégrade – en particulier pour les Belges – il revient à l'université de Liège, où il redevient assistant. Son ancien patron, Claude Renard lui donne alors mission de se former en droit romain, afin de pouvoir succéder au Professeur Roger Henrion. Ce dernier n'étant pas en mesure de guider Roger Vigneron, le professeur Gottfried Partsch (qui enseigne à ce moment l'histoire du droit à l'université de Liège) lui suggère de prendre contact avec Fritz Sturm, alors Professeur à l'université de Marbourg. Cette rencontre s'avéra providentielle et c'est sous sa bienveillante direction que Roger Vigneron se forma au droit romain. De 1972 à 1974, il se rendit de nombreuses fois en Hesse et en 1976, sa thèse de doctorat¹ aboutit à une fin heureuse.

A partir de ce moment-là, Roger Vigneron suivra le cursus normal du professeur de droit romain. Cursus normal qui, en Belgique comme ailleurs, comporte la nécessité de mener un combat permanent pour la défense du droit romain en tant que cours obligatoire dans les études de droit. C'est notamment pour cela qu'il a mis beaucoup d'énergie dans le développement d'outils didactiques modernes, pour qu'il ne soit pas possible de dire que le droit romain est une discipline vieillotte et donc dépassée. Il fallait que l'enseignement du droit romain soit moderne. C'est comme cela qu'il a développé un CD-ROM de droit romain totalement interactif. Il s'agit là d'un outil didactique qui donne aux étudiants la possibilité d'étudier le droit romain de manière plus dynamique. L'étudiant peut en effet évaluer ses connaissances en droit romain

¹“*Offerre aut deponere – De l'origine de la procédure des offres réelles suivies de consignation*”, Préface de Fritz Sturm, Collection scientifique de la Faculté de Droit de Liège 1979, 240 pp.

grâce à un système d'auto-évaluation par Q.C.M. (Questionnaires à choix multiples). Sur ce CD-ROM, on trouve aussi de larges extraits des vidéogrammes² de droit romain, que Roger Vigneron a enregistrés dans les années '90 et qui ont été diffusés à la télévision, sur TV5-EUROPE, dans le cadre de l'université de nuit. L'autre avantage que comportait, à ses yeux, la réalisation du CD-ROM, était qu'il pouvait par là répondre plus efficacement aux demandes incessantes qui lui venaient d'Afrique, afin qu'il s'y déplace pour y dispenser des cours de droit romain. En mettant le contenu du CD-ROM en accès libre sur internet³, un réel enseignement à distance du droit romain était donc mis en place.

Afin d'augmenter encore l'interactivité de son didacticiel, Roger Vigneron a également mis sur pied un forum de discussions, grâce auquel les étudiants de Liège ou d'ailleurs ont la possibilité de poser des questions de droit romain d'après la technique du rescrit. Cet outil-là, comme le CD-ROM a rencontré un très vif succès auprès des étudiants.

Mais son succès auprès des étudiants, Roger Vigneron le gagnait également sans autre artifice que son talent d'orateur. Tous ceux qui étaient encore présent lors de la SIHDA de Rotterdam et qui ont assisté à ce qui s'est avéré être sa dernière participation à notre société, n'ont d'ailleurs aucun doute sur le fait qu'il était quelqu'un que l'on prenait plaisir à écouter. Toujours pertinent, toujours précis et toujours concis... telles étaient, selon lui, les qualités indispensables de tout discours tenu en public.

En s'éteignant brutalement, le 23 mars 2002, Roger Vigneron a créé un grand vide, pour ses proches, ses étudiants, ses élèves et ses collègues.

² V. Le compte-rendu de A. GUARINO, in *Labeo* 40(1994) pp.56 à 59.

³ V. La deuxième édition du CD-ROM (de décembre 2000), accessible aussi sur internet, au départ du site: "<http://vinitor.egss.ulg.ac.be/>".